

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 20 septembre 2021, se tient à 16 h 55, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin (via téléphone) et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux consignes sanitaires émises par les autorités de la Santé publique du Québec en ce qui concerne le palier d’alerte de couleur verte, la séance s’est tenue en présentiel et permet la présence du public.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j’agis comme secrétaire de l’assemblée. Madame Sarah Orichefsky m’assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l’ouverture de la séance. Les maires se présentent à tour de rôle.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2021-130

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l’ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 20 SEPTEMBRE 2021

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	ENGAGEMENT – PERSONNEL ACCÈS ENTREPRISES
4.	RECOMMANDATION – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
5.	VARIA
6.	PÉRIODE DE QUESTIONS
7.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

ENGAGEMENT – PERSONNEL ACCÈS ENTREPRISES

Je mentionne que le Conseil d’administration de la SDEG propose que l’embauche du personnel, dans le cadre du programme Accès entreprise Québec, soit faite hors manuel de l’employé pour permettre une meilleure agilité.

C.A. 2021-131**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-29, ENGAGEMENT – PERSONNEL ACCÈS ENTREPRISES**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2021-29 approuvant la signature de l'entente à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation en ce qui a trait au projet Accès entreprise Québec visant à l'octroi de sommes destinées à l'ajout de ressources dans les MRC pour renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, par cette même résolution, délégué la gestion de ce projet à la Société de développement du Granit;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit a fait parvenir à la MRC sa résolution 2021-05-12-02 recommandant au conseil des maires de la MRC du Granit l'ouverture de quatre (4) postes au plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR), et ce, dans le cadre du Programme Accès Entreprise Québec, soit :

- Conseiller au développement technologique et innovation;
- Conseiller au développement main-d'œuvre;
- Conseiller au développement entrepreneuriat collectif;
- Coordonnateur au financement et au référencement;

ATTENDU QUE le programme AEQ verse annuellement les fonds pour payer ces employés et qu'en conséquence il assume la totalité des coûts de la main-d'oeuvre;

ATTENDU QUE les nombreux efforts de recrutement ont été vains en raison de la rareté de main-d'œuvre, de la spécificité des qualifications recherchées et des niveaux salariaux du marché actuel;

ATTENDU QUE AEQ permet à la MRC/SDEG de s'adjoindre des expertises spécifiques requises et demandées par le milieu industriel et commercial, dont les besoins sont confirmés aussi par tous les partenaires de développement socio-économiques sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la SDEG a recommandé au Comité administratif de la MRC du Granit, par sa résolution 2021-09-16-05 d'autoriser l'embauche des conseillers en entreprise du programme AEQ, et ce, hors du manuel de l'employé considérant la spécificité de ces postes;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, par sa résolution 2021-86, les classes salariales, selon le manuel de l'employé, de chacun des postes du Réseau Accès entreprise Québec;

ATTENDU QUE l'article 2.3.2 du règlement no 2021-08 relatif à la délégation de certains pouvoirs au comité administratif stipule ce qui suit :

« 2.3.2 Embaucher les employés nécessaires à la bonne marche des activités de la MRC et déterminer leurs conditions de travail. »

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit accepte la recommandation du comité exécutif de la SDEG.

QUE le Comité administratif applique la délégation de pouvoirs que lui confère le règlement 2021-08 en ce qui a trait aux conditions de travail des employés et modifie la résolution du conseil des maires no 2021-86 de manière à procéder à l'embauche des 3 postes de conseillers en entreprise du programme AEQ, et ce, hors du manuel de l'employé considérant la spécificité de ces postes.

QUE les conditions composant ces contrats respectent le budget accepté du programme Accès Entreprise Québec.

QUE les embauches soient conclues n'excédant pas la durée de ladite entente 2020-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

RECOMMANDATION – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

C.A. 2021-132

RECOMMANDATION DE RECLASSEMENT SALARIAL – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

ATTENDU QUE le 4 mai 2021 un employé de la SDEG a porté à l'attention de la direction que lors de son embauche, le 18 novembre 2019, il y aurait eu une erreur dans l'attribution de l'échelon salarial;

ATTENDU QUE la direction a ensuite fait les analyses nécessaires afin de réévaluer le dossier de l'employé;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du dossier de l'employé, il a été constaté que les années d'expérience antérieures pertinentes à l'emploi n'avaient pas été tenues en compte initialement;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la SDEG, par sa résolution 2021-09-16, recommande au comité administratif de la MRC d'accepter les corrections proposées quant aux années d'expérience reconnues lors de son embauche;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC accepte l'avancement d'échelon à l'agente de développement local de manière à reconnaître ses années d'expérience antérieures, et ce, rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

7.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2021-133

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 20 septembre 2021 soit levée, il est 17 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 20 septembre 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-131 et C.A. 2021-132.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale